

Le Parisien – 12 mars 2016



Eglises désaffectées cherchent nouvelle vocation

Pragmatiques face à un patrimoine religieux de plus en plus en danger, les Français n'hésitent pas à se prononcer pour une nouvelle utilisation des lieux de culte. Dans un sondage OpinionWay pour la Fondation du patrimoine, 71 % des sondés se déclarant catholiques sont favorables «à ce que les églises non entretenues soient réhabilitées en bâtiments civils (bibliothèques, librairies, cafés)». Un chiffre qui sonne comme la fin des tabous.

Le mouvement de transformation des églises, qui s'annonce de fond, est déjà engagé. Les diocèses, qui possèdent encore entre 4 000 et 5 000 églises, souffrent à la fois de la baisse du denier du culte, de la désaffectation des ouailles et de la crise des vocations. L'Eglise n'a plus les moyens d'entretenir un patrimoine parfois devenu inutile et vend souvent pour financer d'autres travaux. Les communes, propriétaires de leurs églises depuis la loi de 1905, gèrent entre 45 000 et 50 000 édifices. Là, ce sont les dotations et les subventions qui manquent pour assurer leur entretien. Parfois aussi, la volonté d'en faire un investissement prioritaire...

«Le patrimoine religieux n'est pas en très bon état, confirme Edouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR). Nous avons dénombré quelque 27 églises démolies depuis 2000 et deux sont menacées de l'être en 2016, alors que les Français y sont très attachés. La France, c'est un village et un clocher...» Face à la situation, tout le monde semble d'accord. «Je préfère un changement d'affectation à une destruction, affirme Benoît de Sagazan, journaliste au «Pèlerin» et créateur de Patrimoine-en-blog. D'ailleurs cela a toujours existé dans l'histoire. Mais le mouvement est en train de s'accélérer.»

Le n'importe quoi n'est pas de mise

Combien d'églises ou d'édifices religieux ont déjà été désacralisés pour être transformés en bibliothèque ou en salle de concerts ? «Il n'existe pas de chiffre officiel, répond Maxime Cumunel, directeur de l'OPR. Les maires ne font pas forcément beaucoup de publicité sur ce genre de dossier... mais je dirais plusieurs centaines.» Si le processus est en route, «parce qu'il n'y a pas d'autres solutions», estime Patrick Masclat, sénateur et président de l'Association des maires du Nord, tous les interdits ne sont pas levés. Qu'un fast-food pointe son nez et les associations se mobilisent. A la différence de ce qui se passe dans beaucoup de pays étrangers où tout ou presque semble permis dans cette reconversion, de la discothèque au skatepark.